

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 9 mars 2023

Délibération n°2023-07 portant modification de la note de gestion relative au RIFSEEP

- Vu** le code de l'éducation notamment son article L. 954-2 ;
- Vu** le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État ;
- Vu** le décret n°2013-1140 du 9 décembre 2013 modifié relatif à l'École normale supérieure ;
- Vu** l'avis rendu le 16 février 2023 par le comité social d'administration de l'ENS-PSL,

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la note de gestion relative au Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) des personnels BIATSS de l'ENS-PSL comme présentée.

Nombre de membres votants : 23

Pour : 23

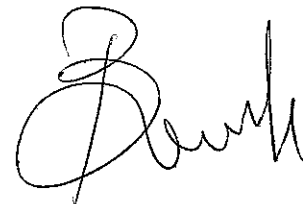
Contre : 0

Abstention(s) : 0

Fait à Paris, le 9 mars 2023

La Présidente du conseil d'administration

Anne BOUVEROT



Annexe : Note de gestion relative au Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) des personnels BIATSS de l'ENS-PSL – *annule et remplace le dispositif approuvé par le conseil d'administration du 3 juillet 2019 (délibération n°2019-20).*